



OFPC
Service de la formation professionnelle
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, le 11 mars 2026

N/réf. KPN/GS
V/réf.

Commission de formation professionnelle du pôle Nature et Environnement

Rapport d'activité

Année 2 - 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 3 du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOf; A 2 20.01);
- Articles 78, 79, 80, 81 de la loi sur la formation professionnelle LFP C2 05;
- Articles 87, 88, 89, 90, 91, 92 du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle RFP C2 05.01

II. Composition de la commission et parité

12 sièges composent la commission ; 4 pour la CGAS (employées, employés) ; 4 pour l'UAPG (employeuses, employés) ; 4 pour le DIP

En application de l'article 14, alinéa 2, 2^{ème} phrase LCOF, il est précisé que 6 femmes et 6 hommes siègent dans la présente commission.

La parité des sexes à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté, telle que prévue à l'article 5, alinéa 4 LCOF est respectée.

III. Compétences de la commission

Les attributions de la commission sont les suivantes:

- a) s'assurer que les prestataires de la formation enseignent ou font enseigner la profession aux personnes en formation conformément aux ordonnances sur la formation;*
- b) contribuer à la surveillance et au développement de la qualité de la formation professionnelle;*
- c) proposer à l'office les experts et expertes aux examens;*
- d) proposer toute mesure sur l'organisation et la matière de l'enseignement professionnel dans les écoles d'enseignement professionnel;*
- e) prendre connaissance de la conclusion des nouveaux contrats d'apprentissage, des dérogations accordées, des rapports de leurs membres et des résultats des examens intermédiaires et de fin d'apprentissage;*
- f) proposer des mesures en vue de favoriser l'offre de formation dans sa diversité;*

- g) *informer périodiquement l'office sur les aptitudes exigées des personnes en formation pour l'exercice de leur profession;*
- h) *informer périodiquement l'office sur l'évolution du marché de l'emploi dans les domaines professionnels concernés;*
- i) *collaborer à la rédaction, à la mise à jour et au contrôle de l'application des moyens auxiliaires de formation;*
- j) *participer aux procédures de validation des acquis au sens de l'article 40 de la présente loi*

IV. Activités de la commission

La commission s'est réunie à 2 reprises, le 1er avril et le 18 novembre 2025.

- Poursuite des travaux des commissions spécifiques autour des 4 priorités définies par la commission du pôle : dispositif en réseau, dual mixte et cursus novateurs ; amélioration de la communication entre les partenaires ; promotion des métiers et mise en avant des cursus de formation ; dossier de formation et qualité de la formation en entreprise.
- Présentation de l'enquête sur les places d'apprentissage non pourvues en 2024 et des chiffres clés de la rentrée 2025-2026 : 107 contrats signés (contre 82 en 2024-2025). Taux de rupture du pôle de 10,3% (moyenne cantonale 8,3%). Taux de réussite aux examens de 85% (moyenne cantonale 94,3%), avec une préoccupation particulière pour les horticulteurs.
- Retour des commissions spécifiques :
 - Soins aux animaux : réflexion sur la mise en place d'un dispositif de formation en réseau pour les gardiens d'animaux et les assistantes et assistants en médecine vétérinaire (AMV). Préparation des procédures de qualification 2027 en entreprise. Problématiques importantes dans le secteur équin (suivi des apprentis, formateurs absents, accidents non déclarés).
 - Paysagisme et production : mise en œuvre encore floue de la nouvelle ordonnance de formation en horticulture. Intérêt pour la formation duale mixte. Difficulté de recrutement de jeunes issus du cycle d'orientation. Formation de nouveaux experts prévue. Problème majeur de communication avec Jardin Suisse.
 - Agriculture et viticulture : fonctionnement en réseaux intercantonaux. Mise en place d'un réseau genevois pour le maraîchage. Amélioration de la communication avec les écoles professionnelles d'autres cantons. Travaux autour des autorisations de former et d'une boîte à outils pour les formateurs.
 - Commission école : effort de promotion des métiers de l'horticulture auprès des cycles d'orientation via les villages des métiers. Souhait du centre de Lullier de devenir membre partenaire de l'OrTra. Difficultés de connexion au logiciel Euclide. Mise en place du dossier de formation (portfolio) pour les pleins temps.
- Présentation du dispositif EL&M (Échanges et mobilité dans la formation professionnelle) avec l'objectif d'élargir les programmes de stages de mobilité et d'échanges linguistiques à l'ensemble des pôles de formation.
- Présentation de la refonte de l'offre de préqualification pour la rentrée 2026. Le centre de Lullier passera de 2 à 4 classes de transition, dont 2 classes autour des métiers verts et 2 classes plus ouvertes permettant aux jeunes de découvrir d'autres CFP.
- Organisation de la Cité des Métiers l'Expo à Palexpo en novembre 2025, avec un dispositif important mis en place par Lullier incluant un concours du meilleur apprenti genevois. Préoccupation exprimée quant à la disparition progressive de la formation duale en fleuristerie, reflet des difficultés économiques de la profession.

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est assuré par le Service de la formation professionnelle, OFPC. Il effectue les missions suivantes :

- Organisation des séances, convocations aux membres, prises des procès-verbaux, actions d'indemnisation des membres

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Séance du 1er avril 2025, durée 2 heures et 15 minutes : Fr. 1'080.--

Séance du 18 novembre 2025, durée 2 heures : Fr. 950.--

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.

M. Philippe Willemin
Président de la commission

